

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 janvier 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC625

présenté par
Mme Charvier, rapporteure

ARTICLE 6

I. – À l’alinéa 6, substituer aux mots :

« le présent chapitre »,

les mots :

« la présente section » ;

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« et »,

insérer les mots :

« les autres dispositions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.